

Communiqué de presse

Arras, le 23 février 2026

La Fédération Environnement Durable (FED) et Vent de Colère Fédération nationale annoncent qu'une **requête en annulation** contre le décret relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) a été déposée devant le Conseil d'État. La requête, **CE 512882**, a été enregistrée le mercredi 18 février 2026 à 12 h 21.

Elle est portée conjointement par les organisations nationales et régionales suivantes :

Fédération Environnement Durable (FED), Vent de Colère ! Fédération nationale, Sites & Monuments, Belle Normandie Environnement (BNE), Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine (CRECEP), Enviro Veritas, Stop Éoliennes Hauts-de-France, Fédération Vienne Environnement Durable, Les Gardiens du Large, Préserver l'Identité Environnementale de Bretagne Sud et des Îles contre l'Éolien en Mer (PIEBIEM), Sauvegarde Sud-Morvan et Villes et Villages en Campagne.

Les requérants demandent l'annulation du décret.

Contacts

Fédération Environnement Durable
Jean-Louis Butré
06 80 99 38 08
contact@environnementdurable.net

Vent de Colère
Bruno Ladsous 06 49 69 39 59
ladsousbruno@gmail.com